



REGLES GENERALES TRIAL

2012

CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT TRIAL

COUPE DE FRANCE VTT TRIAL

Ref : 18.01.2012/DM/DAS

Fédération Française de Cyclisme
5, rue de Rome – 93561 Rosny-sous-Bois cedex
Tél : 01 49 35 69 00 – Fax : 01 48 94 09 97 – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Siret : 784.448.763.00028 – APE : 8551Z – Reconnu d'utilité publique (décret du 24 décembre 1919)

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

1 - DEFINITION

1-1 - Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1-2 - Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement d'une manche ou au classement final doivent prendre leur disposition pour être présents lors des cérémonies protocolaires.

Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. En cas d'absence injustifiée, le concurrent perdra le bonus de point acquis par son podium

2 - CATEGORIES

- Benjamin (Coupe Classe Jeune ou R2)	11 et 12 ans
- Minimes (Coupe Classe Jeune, R2 ou R1)	13 à 14 ans
- Cadets:	15 à 16 ans
- Juniors :	17 et 18 ans
- Hommes :	19 ans et plus
- Jeunes Dames :	11 à 16 ans
- Dames :	17 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

2 -1 - Les changements de classe en cours de saison sont interdits (sauf décision de la DTN).

3 - PARCOURS

3-1 - Le Trial consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

3-2 - L'interzone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Les niveaux des zones devront être balisés tels que :

- | | |
|----------------|--|
| • Jeunes | Trajectoire libre dans les zones Régionale 2 |
| • Jeunes Dames | Trajectoire libre dans les zones Dames |
| • Dames | Flèche rose avec inscription noire. |
| • Régionale 2 | Flèche noire avec inscription blanche. |
| • Régionale 1 | Flèche blanche avec inscription noire |
| • National | Flèche verte avec inscription blanche. |
| • Expert | Flèche bleu avec inscription blanche. |
| • Elite | Flèche rouge avec inscription blanche. |

Les flèches devront être faites dans une matière résistante et fixées par collage et ou vissage.

3-3- Les concurrents devront impérativement respecter l'interzone sous peine de pénalisation. Un ou plusieurs contrôles de passage peuvent être mis en place sur décision du collège des commissaires. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera 10 points de pénalité.

3-4 - Les zones devront être ouvertes aux reconnaissances la veille de l'épreuve et ce pour chaque catégorie.

Rappel : Seules les reconnaissances à pied seront autorisées sous peine de sanction. Aucun vélo ne doit rentrer dans la zone avant l'épreuve.

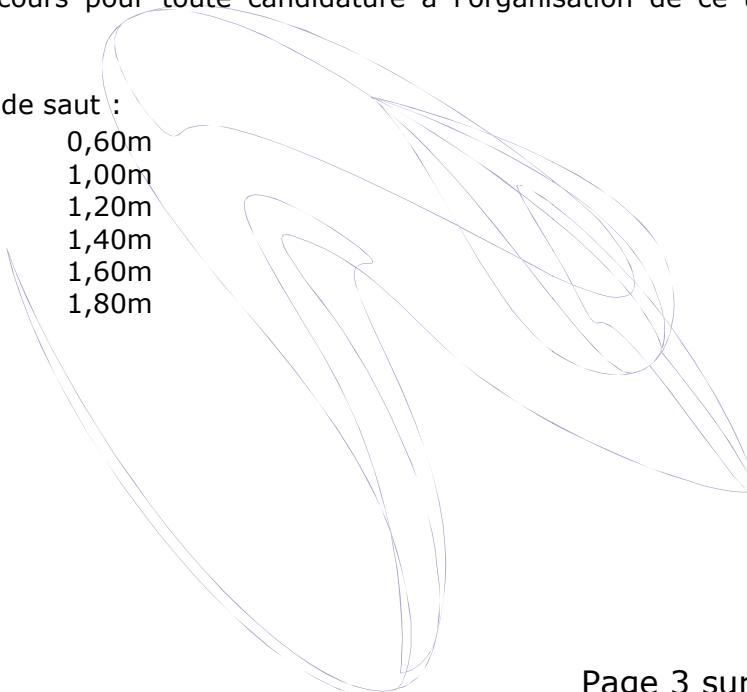
3-5 – Le parcours devra répondre aux préconisations et obligations du cahier des charges délivré par la fédération.

4 - HOMOLOGATION

4-1 - La particularité et le concept d'une épreuve trial amènent la F.F.C. à imposer une visite d'homologation du parcours pour toute candidature à l'organisation de ce type d'épreuve.

4-2 – Limitation des hauteurs de saut :

- | | |
|---------------|-------|
| • Jeune | 0,60m |
| • Régionale 2 | 1,00m |
| • Régionale 1 | 1,20m |
| • Nationale | 1,40m |
| • Expert | 1,60m |
| • Elite | 1,80m |



4-3 – La validation des zones sera effectuée la veille de l'épreuve par un groupe technique composé de :

- Le président du collège des commissaires,
- Deux représentants des coureurs, un pour les classes régional 2, jeune et un représentant pour les autres classes,
- Un représentant des teams,
- L'entraîneur national trial (DTN).

5 - MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

5-1 - Les vélos, matériels et équipements admis dans les épreuves de la Coupe de France SUBARU et des Championnats de France de Trial devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.

5-2 - Les épreuves sont ouvertes des vélos trial 18 pouces aux vélos de type VTT équipés de roues de 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo. Le port d'un casque homologué rigide (norme C.E) est obligatoire pendant les épreuves (interzone et zones) et à l'entraînement sous peine de pénalisation. La jugulaire devra être attachée. Une selle obligatoire, si le tube de selle dépasse du tube horizontal.

5-3 - Les vélos devront présenter tous les critères de sécurité nécessaires (embout de guidon bouché, absence de partie saillante, embout de câble de frein, etc.). Un contrôle technique sur zone pourra être fait par un commissaire.

Tout vélo et VTT non conforme sera refusé au départ par le commissaire.

5-4 - La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originelle. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ. Le dossard doit être visible dans le dos lorsque le coureur est en zone.

6 - DEROULEMENT DE LA COURSE

6-1 - Les heures de départ devront être affichées au minimum 1 heure avant le départ de chaque compétition et signées par le président du collège des commissaires.

Ces heures de départ pourront être modifiées par le collège des commissaires. Ces décisions sont sans appel.

6-2 - Durée de la course

- La durée totale de la course est fixée par le Président du collège des commissaires, en accord avec le collège des commissaires, elle doit être choisie de telle sorte que les concurrents puissent terminer l'épreuve dans les délais

ROUTE impartis. Ce temps de course pourra être allongé pendant l'épreuve par le collège des commissaires.

PISTE • Le temps de carence est fixé à 30 minutes.

VTT • Si la durée totale de la course est dépassée, le concurrent en retard est pénalisé d'un demi-point pour chaque minute commencée.

BMX • Si le temps de carence est dépassé, le concurrent est exclu du classement.

CYCLO-CROSS • Le chronométrage a lieu au départ et à l'arrivée. La durée totale de la course de chaque concurrent est déterminée par l'inscription de son heure de départ et de son heure d'arrivée.

CYCLISME EN SALLE • Pendant toute la durée de la course, un tableau provisoire devra être tenu à la main (dès le retour des premiers cartons de pointage) ou de manière informatique sur une télévision ou un écran.

POLO-VELO • Les compétiteurs ne pourront demander aux commissaires de leur pointer 5 points sans avoir attendu leur tour et franchi le panneau d'entrée de zone.

LOISIR • Le collège des commissaires se réserve la possibilité de reporter l'épreuve en cas d'intempéries pouvant porter atteinte à l'intégrité des pilotes ou tout autre cas de force majeure.

VELO COUCHE

7 - PENALISATION

7-1 - Dans chaque zone, il n'y aura qu'un seul coureur à la fois. Sauf si déblocage sous l'autorité du président de jury.

Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction.

Chaque coureur est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de sa roue avant a dépassé le panneau de début ou de fin de zone.

Il est autorisé de prendre de l'élan pour entrer dans la zone.

Il est obligatoire de respecter l'ordre numérique des zones prévues par le collège des commissaires.

7-2 - Dès l'entrée du coureur dans la zone, il lui est interdit de mettre pied à terre sous peine de pénalisation et il doit prendre les portes et passage dans le sens de vision des flèches et ou dans l'ordre des numéros de portes.

Celles-ci sont établies dans chaque zone par un commissaire qui est seul juge. Le Président du collège des commissaires ou le commissaire « volant » peuvent remplacer un commissaire.

7-3 1 point de pénalité :

7-3-1 Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
Il est permis de tourner le pied sur place.

7-3-2 Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

PISTE

7-3-3 Dépassement du temps maximal en zone (1 point par 15 secondes)

BMX

7-4-5 5 points de pénalité :

CYCLISME EN

7-4-1 Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rue balises , flèches).

POLO-VELO

Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

LOISIR

7-4-2 Les coureurs doivent suivre les flèches de la couleur de leur niveau, la pénalité est appliquée lors du passage imposé suivant.

FREESTYLE

VELO CO

7-4-3 Survoler une flèche quelle que soit la catégorie.

7-4-4 Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.

7-4-5 Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.

7-4-6 Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.

7-4-7 Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.

7-4-8 Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle.

7-4-9 Toucher le sol ou l'obstacle avec une main qui ne tient pas le guidon

7-4-10 Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches.

7-4-11 S'engager dans la porte d'une autre catégorie, rater une porte ou une flèche. Ne pas prendre les portes dans l'ordre. Si la porte de sa catégorie est au même emplacement que celle d'une autre catégorie, il n'y a pas de pénalité.

Lorsque le nombre maximum de pénalités (5) est atteint, le coureur doit quitter la zone.

ROUTE

7-5 - Pénalités supplémentaires

PISTE

1/2 point

VTT

7-5-1 Par minute en cas de retard à l'arrivée (dans le temps de carence).

BMX

1 point

CYCLISME EN

7-5-2 Par minute en cas de retard au départ (départ de minute en minute).

POLO VELO

10 points

7-5-3

Se faire aider par les suiveurs, donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition.

FREESTYLE

VELO COUCHE

7-5-4 Comportement non sportif, incorrection envers un commissaire.

7-5-5 Omettre une zone.

7-5-6 Seul le coureur doit donner son carton de pointage au commissaire et/ou à la gestion des résultats.

7-5-7 Non-port du casque homologué en zone, interzone et/ou aux entraînements dès l'arrivée sur le lieu de compétition.

7-5-8 Non-respect de l'interzone sur le vélo et/ou pilotage dangereux.

7-5-9 Perte du carton de pointage.

Exclusion

7-5-10 Omission de deux zones et plus.

7-5-11 Reconnaissance d'une zone autrement qu'à pied.

7-5-12 Incorrection grave envers un commissaire, violence physique sur autrui et non respect de la plaque de guidon et/ou du dossard.

7-5-13 Abandonner l'épreuve.

7-5-14 Modifier la configuration d'une zone.

7-5-15 Concurrent blessé poursuivant la course avec contre indication du médecin.

7-5-16 Dépasser le temps de carence.

7-5-17 Non respect des consignes de sécurité données par l'organisateur

Les pénalités supplémentaires, que seul le Président du collège des commissaires peut infliger en accord avec le collège des commissaires, sont ajoutées aux autres points de pénalité.

7-6 - Important pour toutes les classes :

Les zones seront chronométrées. Un temps de référence sera établi par la direction de course pour chaque zone. Tout dépassement du temps sera pénalisé d'un point toutes les 15 secondes. Ces pénalités s'ajouteront à celles obtenues lors du passage dans la zone et seront directement inscrites sur le carton de pointage.

Les coureurs devront donner leur carton de pointage à l'adjoint commissaire dès qu'ils seront prêts à effectuer la zone. Lorsque le commissaire appellera le coureur, celui-ci devra être prêt à débiter la zone. Dans le cas contraire, son carton de pointage sera remis sous la pile de carton que tient l'adjoint.

8 - CLASSEMENT

8-1 - Le classement s'effectue par addition des pénalisations. Le premier étant celui qui a le plus petit nombre de pénalisation.

8-2 - En cas d'ex aequo, le vainqueur sera le concurrent totalisant le plus grand nombre de 0. Si l'égalité persiste, le vainqueur sera le concurrent totalisant le plus grand nombre de 1; et ainsi de suite.

Pour les Podiums et autres coureurs :

S'il est impossible de départager deux coureurs (exemple : s'ils terminent ex aequo au maximum de point), c'est le temps de course qui sera pris en compte pour les départager, le coureur ayant le temps de course le plus faible l'emportera.

8-3 - Le classement sera affiché et signé, par le président ou le secrétaire de course, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des arbitres de zones.

8-4 - Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats

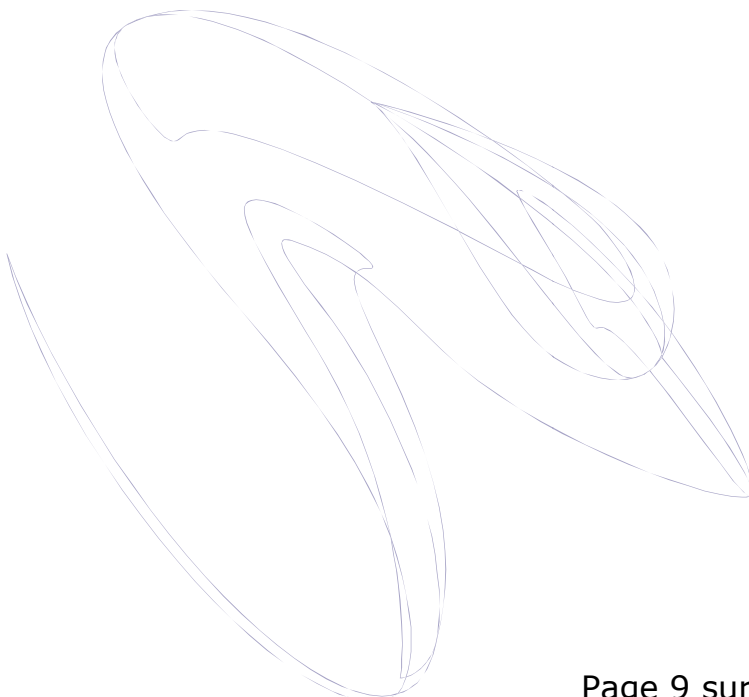
9 - RECLAMATIONS

9-1- Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve devront être faites immédiatement dans la zone concernée en présence du Président du Collège des Commissaires ou du commissaire « Volant ». Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des zones.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

9-2 Le Collège des Commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

Cette réclamation doit être présentée par écrit et signée du coureur.



CHAMPIONNATS DE France VTT TRIAL

ROUTE
PISTE

VTT

BMX

1 - DEFINITION

CYCLO-CROSS

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL".

CYCLISME EN PISTE

POLO-CROSS

1.2. Tous les compétiteurs français qualifiés ou sélectionnés seront tenus d'y participer. Ils ne pourront sous aucun prétexte, disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour en France.

1.3. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

VELO CROSS

1.4. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

2 - OUVERTURE DU CHAMPIONNAT

2.1 Les Championnats de France de TRIAL sont ouverts aux coureurs français, issus du classement général de la Coupe de France SUBARU Trial en cours, parmi :

- Les 20 premiers de la classe Elite.
- Les 20 premiers de la classe Expert.
- Les 30 premiers de la classe Nationale.
- Les 50 premiers de la classe Régionale 1.
- Les 50 premiers de la classe Régionale 2.
- Les 20 premiers de la classe Jeune (pour courir dans la catégorie R2)
- Toutes les Dames.

Et aux sélections régionales, deux coureurs par comité Régional et par classe, soit un total de 10 coureurs par comité Régional.

2.2 Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence FFC : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou de 3^e catégorie minimum **délivrée 1 mois minimum avant la date des championnats.**

ROUTE 3 - ENGAGEMENTS

3.1 Les engagements individuels

3.1. Engagements des coureurs qualifiés d'office :

Les coureurs mentionnés à l'article 2 du présent règlement doivent s'inscrire par l'intermédiaire de leur comité régional respectif, qu'ils appartiennent ou non à un team officiel (français ou étranger), et acquitter les droits correspondants. Le fait d'être qualifié d'office ou repêché ne dispense en rien les intéressés de remplir les conditions d'engagement ci-dessus, même s'ils bénéficient d'un numéro de dossard à l'année par la DTN pour l'ensemble des épreuves officielles (Coupe et Championnats de France).

Les comités régionaux devront quant à eux assurer les formalités d'engagements de ces derniers auprès de la FFC.

3.2. Engagements des sélections régionales

Les comités régionaux devront enregistrer leurs sélectionné(e)s titulaires et remplaçants.

3.3 Les comités régionaux inscriront les coureurs via la procédure informatique mise en place avant le lundi 12h00 précédant les Championnats de France. Les droits d'engagement des coureurs qu'ils soient qualifiés d'office (y compris les repêchés par la DTN) ou sélectionnés seront payés les comités régionaux à l'issue de la procédure d'engagement en ligne pour valider les engagements.

4 - ATTRIBUTION DES NUMEROS

4.1 - Les numéros de 1 à 30 pour la classe Elite.

4.2 - Les numéros de 31 à 60 pour la classe Expert.

4.3 - Les numéros de 61 à 100 pour la classe Nationale.

4.4 - Les numéros de 101 à 200 pour la classe Régionale 1.

4.5 - Les numéros de 201 à 300 pour la classe Régionale 2.

4.6 - Les numéros de 301 à 400 pour la classe Dames.

4.7 - Le nombre d'engagés est limité à 200 maximum.

Ils sont limités comme suit :

- Classe Régionale 2 : 80 participants maximum.
- Classes Régionale 1 et Nationale : 80 participants maximum.

ROUTE 5 - L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

5.1 - L'accueil et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC. Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

5.2 - Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront leur licence à jour au contrôle. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur dossard et une plaque de guidon.

6 - LES TITRES

Deux titres de Champion de France de Trial

- Champion de France de TRIAL Elite
- Championne de France de TRIAL Dame

et 4 trophées Trial :

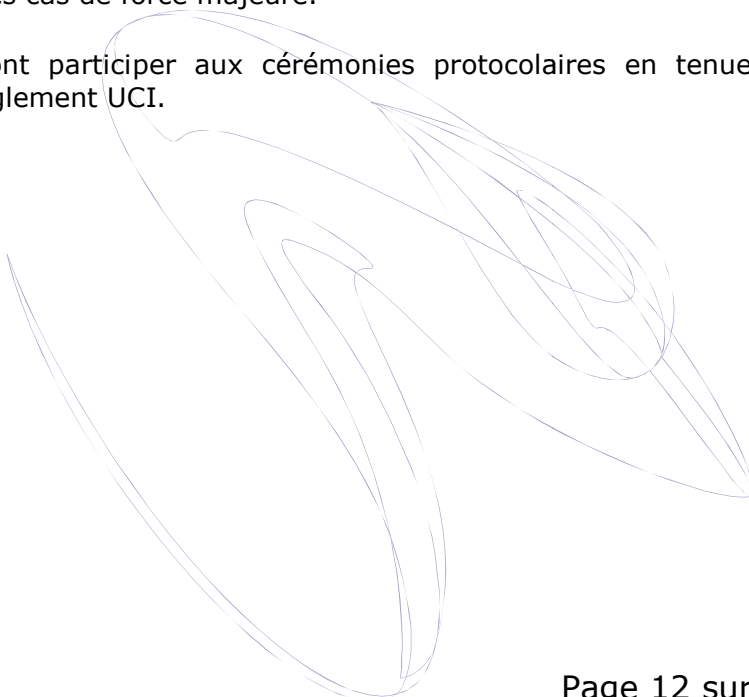
- Vainqueur de la classe Expert
- Vainqueur de la classe Nationale
- Vainqueur de la classe Régionale 1
- Vainqueur de la classe Régionale 2

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes et 3 compétitrices pour les Dames.

7 - CEREMONIES PROTOCOLAIRES

7.1 - La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires. Le président du collège des commissaires est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

7.2 - Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement UCI.



ROUTE

COUPES DE FRANCE VTT TRIAL

PISTE

VTT

1 - DEFINITION

BMX

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la "COUPE DE FRANCE SUBARU DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL". Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

2 - PARTICIPATION

2.1 Les épreuves de la Coupe de France SUBARU sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou de 3^e catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI).

2.2 Les épreuves se dérouleront sur 6 zones, une limitation du nombre des coureurs sera appliquée à toutes les catégories suivant l'ordre des engagements.

3 - CLASSES

Les classes sont déterminées suivant un cumul de points reprenant les classements Championnats de France VTT et Coupe de France VTT de l'année précédente.

Les coureurs devront avoir une série de licence en concordance avec leur classe pour pouvoir s'inscrire aux épreuves.

3.1 - Classe Elite

Seront considérés comme tels :

- les coureurs classés parmi les 10 premiers de cette classe l'année précédente en « Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- les 3 premiers de la classe Expert de l'année précédente en « Coupe de France SUBARU & Championnat de France », sauf dérogation de la FFC.

3.2 - Classe Expert

Seront considérés comme tels :

- les coureurs classés parmi les 15 premiers de cette classe (excepté les coureurs montant en Elite) l'année précédente en « Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- les coureurs n'étant pas classés parmi les 10 premiers de la classe Elite l'année précédente en "Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- Les 5 premiers de la classe Nationale de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

3.3 - Classe Nationale

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs de la classe Expert ne faisant pas partie des 15 premiers de l'année précédente en "Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- Les coureurs faisant partie des 25 premiers de cette classe de l'année précédente (excepté les coureurs montant en Expert) en "Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- Les 7 premiers Régionale 1 de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France SUBARU & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

3.4 - Classe Régionale 1

Seront considérés comme tels, les coureurs classés parmi les 50 premiers de cette classe (excepté les coureurs montant en National), les 10 premiers coureurs de la classe Régionale2 de l'année précédente. Cette classe est néanmoins ouverte à tous les coureurs dans la limite des places disponibles. Les coureurs ne s'étant pas classés parmi les 30 premiers, peuvent redescendre en classe Régionale 2 s'ils le désirent.

3.5 - Classe Régionale 2

Les 5 premiers Jeunes de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France SUBARU". Cette classe est ouverte à tous les coureurs qui le désirent dans la limite des places disponibles.

3.6 - Classe Jeune

Cette classe est ouverte à tous les coureurs Benjamins et Minimes qui le désirent. Cette classe est également ouverte aux Dames jusqu'à la catégorie Junior.

3.7 - Classe Dame

Cette classe regroupe les Dames quelle que soit la classe où elles participent. Cela permet d'établir un classement spécifique.

3.8 - Toutes Classes

Les changements de classe automatiques sont obligatoires et applicables pendant deux années.

ROUTE 4 - ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet
- Sur place avec majoration de 12€

4.2. Engagements par Internet :

4.2.1. Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par CB en ligne.

4.2.2. Les inscriptions sur Internet seront closes le **vendredi 20h00 la semaine précédant le WE de course (J-8)**.

Remboursement de l'engagement uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. Démarche à effectuer 8 jours avant l'épreuve au maximum. Aucun remboursement si présentation hors délai.

4.3. Engagements sur place :

4.3.1. Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

4.3.2. Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 12€

5 - ATTRIBUTION DES NUMEROS

5.1 - Les numéros de 1 à 30 pour la classe Elite.

5.2 - Les numéros de 31 à 60 pour la classe Expert.

5.3 - Les numéros de 61 à 100 pour la classe Nationale.

5.4 - Les numéros de 101 à 200 pour la classe Régionale 1.

5.5 - Les numéros de 201 à 300 pour la classe Régionale 2.

5.6 - Les numéros de 301 à 400 pour la classe Dames.

5.7 - Les numéros de 401 à 500 pour la classe Jeunes Dames

5.8 - Le nombre d'engagés est limité à 170 maximum.

Ils sont limités comme suit :

- | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| - Classes Régionale 2 et Jeune | : | 50 participants maximum. |
| - Classe Régionale 1 | : | 40 participants maximum. |
| - Classe Nationale | : | 40 participants maximum. |
| - Classes Expert et Elite | : | 40 participants maximum. |

En cas de quota de coureurs supérieur par catégories, le collège des commissaires se réserve la possibilité de réduire le nombre de zones et ou de tour de zones suivant la catégorie.

ROUTE 6 - L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMISTRATIF

6.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC (www.ffc.fr).

Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

6.2. Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et / ou leur certificat médical.

6.3. Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

7 - COMPTAGE DES POINTS

Barème d'attribution des points par manche :

1er : 200 pts, 2e : 170 pts, 3e : 150 pts, 4e : 140 pts, 5e : 132 pts, 6e : 126 pts, 7e : 122 pts, 8e : 120 pts, 9e : 118 pts, 10e : 116 pts, 11e : 114 pts, 12e : 112 pts, 13e : 110 pts, 14e : 108 pts, 15e : 106 pts, 16e : 104 pts, 17e : 102 pts, 18e : 100 pts, 19e : 98 pts, 20e : 96 pts, 21e : 94 pts, 22e : 92 pts, 23e : 90 pts, 24e : 88 pts, 25e : 86 pts, 26e : 84 pts, 27e : 82 pts, 28e : 80 pts, 29e : 78 pts, 30e : 76 pts, 31e : 74 pts, 32e : 72 pts, 33e : 70 pts, 34e : 68 pts, 35e : 66 pts, 36e : 65 pts, 37e : 64 pts, 38e : 63 pts, 39e : 62 pts, 40e : 61 pts, 41e : 60 pts, 42e : 59 pts, 43e : 58 pts, 44e : 57 pts, 45e : 56 pts, 46e : 55 pts, 47e : 54 pts, 48e : 53 pts, 49e : 52 pts, 50e : 51 pts, 51e : 50 pts, 52e : 49 pts, 53e : 48 pts, 54e : 47 pts, 55e : 46 pts, 56e : 45 pts, 57e : 44 pts, 58e : 43 pts, 59e : 42 pts, 60e : 41 pts, 61e : 40 pts, 62e : 39 pts, 63e : 38 pts, 64e : 37 pts, 65e : 36 pts, 66e : 35 pts, 67e : 34 pts, 68e : 33 pts, 69e : 32 pts, 70e : 31 pts, 71e : 30 pts, 72e : 29 pts, 73e : 28 pts, 74e : 27 pts, 75e : 26 pts, 76e : 25 pts, 77e : 24 pts, 78e : 23 pts, 79e : 22 pts, 80e : 21 pts, 81e : 20 pts, 82e : 19 pts, 83e : 18 pts, 84e : 17 pts, 85e : 16 pts, 86e : 15 pts, 87e : 14 pts, 88e : 13 pts, 89e : 12 pts, 90e : 11 pts, 91e : 10 pts, 92e : 9 pts, 93e : 8 pts, 94e : 7 pts, 95e : 6 pts, 96e : 5 pts, 97e : 4 pts, 98e : 3 pts, 99e : 2 pts, 100e : 1 pt.

Pour le classement général de la Coupe de France SUBARU un bonus de 20 points sera ajouté aux points de la manche finale à tous les compétiteurs ayant pris le départ.

Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France SUBARU.

ROUTE 8 - LES TITRES

À l'issue de la Coupe seront décernés 8 titres de vainqueur TRIAL :

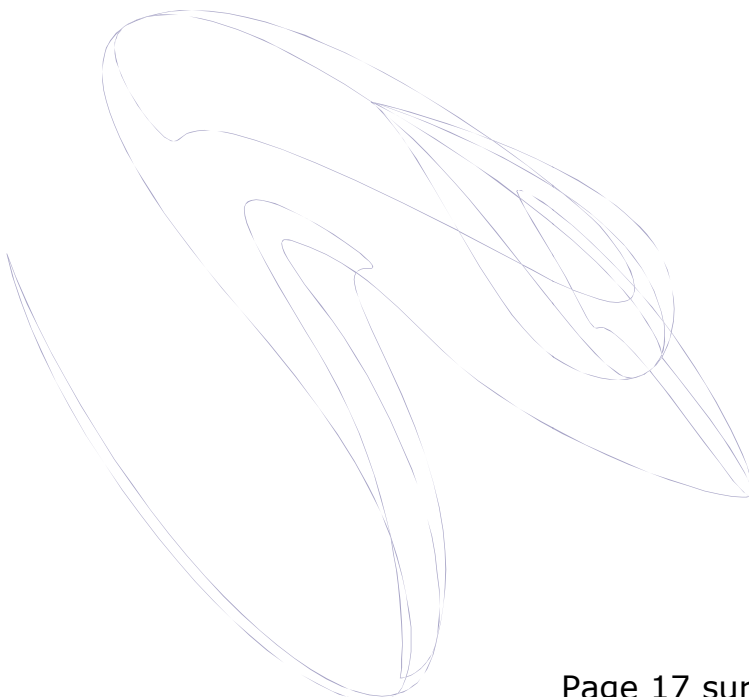
- MTB - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Scratch Elite
- VTT - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Scratch Expert
- BMX - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Scratch Nationale
- CYCLO-CROSS - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Scratch Régionale 1
- CYCLO-CROSS - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Scratch Régionale 2
- CYCLO-CROSS - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Dame
- CYCLISME EN SALLE - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Jeune Dame
- CYCLISME EN SALLE - Vainqueur de la Coupe de France SUBARU de TRIAL Jeune

POLO-VELO

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes et 3 compétitrices pour les Dames.

FREESTYLE

VELO COUCHE



ROUTE

PISTE

VTT

BMX

ANNEXE 1

Dotations

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

COUPE DE FRANCE DE VTT TRIAL 2012

POLO-VELO

LOISIR

CLASSEMENT PAR MANCHE

FREESTYLE

Montant général des prix : 420 €

VELO COUCHE

Hommes

Place Prix en €

1er 250

2e 120

3^e 50

CLASSEMENT GENERAL FINAL

Montant général des prix : 660 €

Hommes

Place Prix en €

1er 300

2e 180

3e 100

4e 50

5e 30

